

Visa de long séjour (visa d'étudiant)
LES PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES POUR PRÉSENTER VOTRE DEMANDE

1.	Formulaire de demande de visa pour la France et réceptionné , remplis et signés (Visitez france-visas.gouv.fr pour vous inscrire) https://france-visas.gouv.fr/en_US/web/france-visas
2.	2 photos d'identité standard (standard OACI) NB : Vous pouvez prendre cette photo à fotostore (Accra Mall) ou Flash photo (OSU Danquah Circle)
3.	ORIGINAL + COPIE : passeport en cours de validité contenant au moins deux pages vierges, avec une durée de validité d'au moins 3 mois de plus que la date à laquelle vous avez l'intention de quitter l'espace Schengen ou, dans le cas d'un long séjour, au moins trois mois de plus que la date d'expiration du visa demandé Si vous n'êtes pas ressortissant de votre pays de résidence : fournir la preuve que vous résidez légalement dans ce pays (par exemple, permis de séjour)
4.	COPIE : acte de naissance Si marié (fournir) <ul style="list-style-type: none"> • Copie du certificat de mariage • Acte de naissance des enfants (si applicable)
5.	Frais de dossier (non remboursables) : valeur d'échange de 50 euros (en cedis et en espèces uniquement) sauf pour les boursiers du gouvernement français : gratuit
6.	Preuve d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur , sauf pour les boursiers du gouvernement français NB : ceci est également connu sous le nom de lettre d'admission
7.	Attestation Etudes en France (Accord Préalable d'Inscription)
8.	ORIGINAL + COPIE : dernier diplôme obtenu à l'école ou à l'université
9.	ORIGINAL + COPIE : Transcript
10.	COPIES : preuve de moyens financiers : - Pour les boursiers : certificat de bourse indiquant son montant et sa durée - Pour les autres étudiants : un minimum mensuel de 615 euros est demandé (ou sa contre-valeur en monnaie locale). L'ambassade n'acceptera qu'un relevé de compte bancaire pour d'un compte personnel (bloqué) ouvert au Ghana et au nom du demandeur de visa avec des fonds suffisants pour payer tout le séjour, accompagné d'une lettre de la banque indiquant que l'argent a été bloqué pour payer le séjour et peut être viré sur un compte bancaire en France. Tout autre type de justificatif financier ne sera pas pris en compte et sera considéré comme un document manquant (= risque de refus de visa).
11.	COPIE : preuve d'un logement d'au moins trois mois en France. Réservation d'hôtel ou déclaration/engagement de l'hôte (Établissement/institution ou particulier) ou une lettre explicative de l'étudiant. En cas de logement privé, vous devez fournir une lettre signée du logeur indiquant sa volonté de vous loger, ainsi qu'un justificatif de domicile à son nom et une copie de sa pièce d'identité.
12.	Lettre d'embauche et bulletin de paie Cela ne s'applique que si vous êtes un travailleur qui a pris un congé d'études pour poursuivre ses études
13.	CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus) Cela ne s'applique que si vous allez dans certaines écoles publiques et il est indiqué dans votre lettre d'admission si vous en avez besoin.

NB :

Attention : si l'un de ces documents est manquant, cela peut entraîner la non-délivrance du visa que vous avez demandé. Le centre des visas se réserve le droit de vous demander des documents et des informations supplémentaires.

CAMPUS FRANCE GHANA OFFICES

ACCRA
University of Ghana – Maison Française
Tel: 05 58 27 37 20 & 05 09 09 84 05
Email: accra@campusfrance.org

KUMASI
KNUST, Caseley Hayford Building 1st floor
Tel: 02 09 10 55 43
Email: kumasi@campusfrance.org